



DURGEON

CONTRAT DE RIVIÈRE

Lettre d'information n°2
Janvier 2011

sommaire

P. 2 Réhabilitation des réseaux de collecte de la commune d'Echenoz-le-Méline

La commune d'Echenoz-la-Méline va engager un important programme de travaux pour mettre en conformité le réseau de collecte de ses eaux usées. Les objectifs sont de supprimer les rejets directs dans la Méline, d'améliorer le taux de collecte des effluents et d'éliminer les eaux claires parasites.

P. 2 Assainissement des communes d'Andelarre et d'Andelarrot et réhabilitation des réseaux d'eau potable

Afin de traiter les problèmes de pollutions domestiques des communes d'Andelarre et d'Andelarrot, un système de traitement commun aux deux villages va être réalisé. En parallèle, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de distribution d'eau potable seront également menés.

P. 2 Gestion des effluents et mise aux normes des bâtiments d'élevages

La Chambre d'Agriculture de la Haute Saône a entamé des rencontres avec les exploitants du bassin versant du Durgeon amont afin de préparer une opération collective visant à améliorer la gestion des effluents et la mise aux normes des bâtiments d'élevages..

P. 3 Restauration de la Méline

Les partenaires du SMETA du Durgeon ont confirmé leur soutien à l'opération de restauration de la Méline sur la base de l'enveloppe financière actualisée. Les études de maîtrise d'œuvre reprendront en janvier 2011 avec le cabinet SOGREAH de Dijon pour l'élaboration du projet d'aménagement. Les procédures réglementaires seront engagées parallèlement.

P. 3 Schémas de restauration de la qualité physique du Durgeon amont, du Bâtard et de la Colombine Programme d'intervention en têtes de bassin

Suite à la validation par le Conseil syndical du SMETA du recentrage de l'étude sur le Bâtard, le syndicat a fait procéder aux inventaires biologiques initiaux et aux levés topographiques nécessaires. Une réunion d'échanges avec les riverains s'est tenue le 2 décembre à Pusy-Epenoux..

P. 4 Schéma de protection contre les inondations

Le SMETA a engagé la réalisation des mesures et sondages nécessaires à la poursuite de l'étude principale. En parallèle, la rédaction des dossiers réglementaires a été confiée à SOGREAH fin octobre.

P. 4 Sensibilisation des scolaires du bassin versant à la préservation des milieux aquatiques

Le CPIE de la vallée de l'Ognon a engagé cet automne son programme de sensibilisation des scolaires à la préservation des milieux aquatiques dans les écoles du bassin versant du Durgeon..

Le contrat de rivière en quelques chiffres...

- 480 km² de bassin versant,
- 170 km de cours d'eau,
- 60 communes pour 43 000 habitants,
- 78 actions sur 6 ans pour 20 000 000 € d'investissements.



Programme de réhabilitation des réseaux de collecte d'Echenoz-la-Méline

(Fiche action A1-A n°9 - MO : Commune d'Echenoz-la-Méline – Objectif Bon état : 2015)

La commune d'Echenoz-la-Méline va engager un important programme de travaux de trois ans afin de remettre en état le réseau de collecte de ses eaux usées. Les objectifs sont multiples puisqu'il s'agit de supprimer les nombreux rejets directs dans la Méline, d'éliminer les eaux claires parasites saturant les canalisations par temps de pluie et d'améliorer le branchement des particuliers sur les réseaux séparatifs. Par ailleurs, ce programme prévoit également

des travaux pour améliorer la gestion des eaux pluviales.

La maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée au cabinet EVI Environnement qui travaille actuellement sur l'élaboration du projet. Financé par l'Agence de l'Eau, le coût de ce programme est estimé à près de 1 800 000 d'Euros HT.

Assainissement des communes d'Andelarre et d'Andelarrot et réhabilitation des réseaux

(Fiches actions A1-A n°5, 6 et 7; A2-B1 n°1 et 2 - MO : Communes d'Andelarre et d'Andelarrot et CCAV – Objectif Bon état : 2015)

Afin de résoudre les problèmes de pollutions domestiques des communes d'Andelarre et d'Andelarrot, la construction d'un système de traitement commun aux deux villages va être engagé. Actuellement, les rejets non traités s'évacuent directement dans le karst avant de rejoindre les eaux de la Baignotte au niveau de la résurgence de la Font. de Baignes.

Ces travaux feront intervenir plusieurs maîtres d'ouvrages. Chaque commune se chargera de la remise en état de ses réseaux de collecte. La Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul prendra, quant à elle, la maîtrise d'ouvrage de la station.

La solution qui a été retenue pour traiter les eaux usées est le filtre planté de roseaux ou rhyzosphère. Cette filière de traitement rustique convient parfaitement à un contexte rural de par son efficacité épuratoire et son entretien peu onéreux. Dans le même temps, le réseau d'eau potable sera également réhabilité avant d'être interconnecté avec le réseau de distribution du syndicat des eaux du Breuchin.

Financé par l'Etat, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de la Haute Saône l'ensemble de ces travaux est estimé à près de 1 700 000 Euros HT.

Opération collective de gestion des effluents d'élevage et de mise aux normes des bâtiments d'élevages

(Fiches actions A1-C n°1, 2, 3, 4 et 5 - MO : Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
Objectifs Bon état : 2015)



Bâtiment d'élevage après travaux de mise aux normes

Les agriculteurs des communes de Colombier, Creveney, Genevrey, Mailleroncourt-Charrette, Saulx, Servigney, Vellefrie, la Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize ainsi que Vilory ayant leurs bâtiments d'élevages dans le bassin versant du Durgeon amont ont été contactés par les services de la Chambre d'agriculture de la Haute Saône fin 2010 pour envisager avec eux la faisabilité d'une opération collective de mise aux normes.

Un état des lieux de la situation de chaque exploitation et des bâtiments d'élevages est proposé aux agriculteurs. Il est suivi d'une rencontre sur l'exploitation permettant de déterminer la nature des travaux à réaliser et une estimation du coût des investissements nécessaires. A l'issue de cette rencontre, chaque éleveur pourra décider de s'engager ou non dans l'opération.

La réussite de l'opération est basée sur le volontariat. Si à l'issue de cette phase d'enquêtes, un assez grand nombre d'exploitants est prêt à s'engager, l'opération collective pourra être validée par les partenaires financiers. Les éleveurs du bassin versant auront alors 2 ans pour réaliser les travaux d'amélioration de la gestion des effluents (stockage, traitement) avec un taux d'aide plus avantageux que celui appliqué hors opération collective.

Restauration de la Méline

(Fiches actions B1-A n°2 et 7 MO : SMETA du Durgeon - Objectifs Bon état : 2015)

Suite à l'avant-projet établi en 2010, les partenaires financeurs ont confirmé leur soutien au SMETA du Durgeon sur la base de l'enveloppe financière actualisée.

Conformément au code des marchés publics, une nouvelle consultation a été réalisée à l'issue de laquelle le cabinet SOGREAH de Dijon a été retenu pour établir le projet d'aménagement et assurer la maîtrise d'œuvre de réalisation.

La mission de maîtrise d'œuvre reprendra en janvier 2011 pour un rendu du projet d'aménagement attendu pour le mois d'avril prochain.

Parallèlement aux études projet, les procédures réglementaires seront engagées dans le courant du premier trimestre 2011 sur la base de l'avant-projet afin d'obtenir les autorisations préfectorales ainsi que

la Déclaration d'Intérêt Général et la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération. Une réunion publique se tiendra préalablement à l'enquête publique réglementaire afin d'apporter un maximum de réponses aux observations recueillies.



Remous du moulin du Pont à Noidans-lès-Vesoul

Schémas de restauration de la qualité physique du Durgeon amont, du Batard et de la Colombine. Programme d'intervention en têtes de bassin

(Fiches actions B1-A n°7, B1-B n°1 et 2 - MO : SMETA du Durgeon – Objectif Bon état : 2015/2021)

Le syndicat a missionné le groupement SIALIS TELEOS POYRY pour la réalisation d'un état biologique initial du cours d'eau. Les résultats de cette étude seront disponibles après analyse des inventaires, soit dans les premiers jours de 2011. En complément, le groupement Jamey Coquard a réalisé une série de levés topographiques sur la base des scénarios d'aménagement proposés par SOGREAH. L'ensemble de ces éléments devront être analysés puis intégrés dans l'étude de SOGREAH.

Conformément aux souhaits du SMETA, une réunion d'échanges avec les riverains du Bâtard s'est déroulée le 2 décembre 2010 à PUSY.



Pêches électriques sur le ruisseau des Fourches



Réunion d'échanges avec les riverains du Bâtard

Cette réunion avait pour principaux objectifs la présentation des scénarios d'aménagement sur le Bâtard et d'échanger avec la quarantaine de personnes présentes dans la salle sur ces propositions.

En janvier, les Commissions syndicales « Cours d'eau principaux » et « Têtes de bassin » pourront alors se réunir pour choisir les scénarios les mieux adaptés aux objectifs réglementaires de restauration et aux attentes locales.

L'étude sur Calmoutier est elle aussi suspendue le temps que le groupement SIALIS TELEOS POYRY rédige et remette son rapport d'analyse des pêches électriques réalisées fin octobre. Un premier rendu de l'étude a été remis au SMETA en décembre 2010.

Schéma de protection contre les inondations

(Fiche action B2 n°1 - MO : SMETA du Durgeon)

Conformément au marché initial, le cabinet SAFEGE a remis les cahiers des charges des études complémentaires nécessaires à la définition et à l'implantation des aménagements. Ces études comprennent un état des lieux de la qualité biologique, les levés topographiques nécessaires à l'implantation des aménagements et les sondages géotechniques. Ces éléments ont été confiés à des prestataires spécialisés en octobre 2010.



Sondages géotechniques à Colombier



Canal de la Colombine lors des crues de décembre 2010

Les rendus d'études seront remis début janvier 2011 avant d'être validés par les services du SMETA. SAFEGE sera alors en mesure de poursuivre son travail sur la base de ces nouvelles investigations. En parallèle, la réalisation des dossiers réglementaires a été confiée fin octobre 2010 à SOGREAH. Le premier rendu a été remis au SMETA fin novembre, et une réunion de validation est programmée le 7 janvier 2011 avec le prestataire et les services de l'Etat.

Sensibilisation des scolaires du bassin versant du Durgeon à la préservation des milieux aquatiques

(Fiche action C1 n°1 - MO : CPIE de la vallée de l'Ognon)



Analyse de la qualité de l'eau de la Colombine

Ce programme se poursuivra dès le printemps pour treize autres classes de Colombe-lès-Vesoul, Echenoz-la-Méline, Frotey-lès-Vesoul, Montigny-lès-Vesoul, Noroy-le-Bourg, Quincey, Saulx-lès-Vesoul et Vesoul. Il s'achèvera en fin d'année scolaire par une journée de restitution du travail réalisé par les enfants.

Porté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la vallée de l'Ognon, ce programme de sensibilisation bénéficie d'aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional Franche-Comté.

Afin de sensibiliser les plus jeunes à la préservation des milieux aquatiques, un programme d'éducation à l'environnement à l'attention des scolaires a débuté à l'automne 2010 sur le bassin versant. Six classes d'Echenoz-la-Méline, Frotey-lès-Vesoul, Quincey et Vesoul allant du CE1 au CM2 ont pu bénéficier au cours de trois séances, d'une animation abordant des thèmes aussi variés que la notion de bassin versant, la pollution des eaux, les zones humides ou encore la restauration des cours d'eau. Celle-ci s'est achevée par une sortie sur le terrain pour mettre en pratique les notions abordées en classe.



Approche du fonctionnement d'un bassin versant